Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-215601329-20260312-DELIB1003266-DE

Délibération n° 2026-1003-6

COMMUNE DE MEUCON

Conseil Municipal du 9 février 2026

Conseil Municipal du 10 mars 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

Convocation :
Du 04/03/2026

Affichage : 13/03/2026

L'An deux mille vingt-six, le 10 mars à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la commune de Meucon, dûment convoqué le 4 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick MESSAGER, Maire.

Etaient présents : Pierrick MESSAGER, Gaëlle GUILLO, Martine MOUSSET-LE JOSSEC, Antoine BERTHO, Jeanne-Françoise DAGORNE, Bernard DE LA GUERRANDE, Marina HERVE, Anthony JEGAT, Rozenn FORTIN, Estelle LAILLER, Jérôme LE QUINTREC, Valérie LE STER, Eric MALOLEPSZY, Eric SEVENO

Absents – Excusés : Philippe BLANCHE, Laure LAMARE et Cécile LE MOUEL ayant donné respectivement pourvoir à Martine MOUSSET-LE JOSSEC, Maxime PERRIN et Estelle LAILLER.

Secrétaire de séance : Rozenn FORTIN

6 - SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AU BUDGET DU CCAS POUR L'EXERCICE 2026

Rapporteur : Monsieur Maxime PERRIN, adjoint au maire

Considérant que le budget du Centre Communal d'Action Sociale ne peut être équilibré pour l'exercice 2026 que grâce à une subvention du budget principal.

Pour permettre au CCAS d'assurer pleinement ses missions en matière d'aide sociale et de santé auprès des personnes en difficultés et auprès des personnes âgées ;

il est proposé d'octroyer une subvention de la commune pour un montant de 12 000 €. Cette subvention d'équilibre sera inscrite en recette au budget principal du CCAS.

La dépense sera inscrite à l'article 657363 du budget principal 2026.

La subvention d'équilibre du CCAS sera versée en 2 acomptes (5 000 € en mars et septembre) et le solde en décembre au vu des résultats prévisionnels de l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve la subvention d'équilibre du CCAS et ses modalités de versement.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait conforme
Pierrick MESSAGER, Maire

Certifié exécutoire :
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le
Le Maire.